

Arrêté n° 2025-640
portant création d'emplois non permanents dans le cadre
de la mission Appui Territorial

**Le Président du Centre de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,**

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres de Gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment ses articles 28 et 29 ;

Vu la délibération n°2020-49 du 12 novembre 2020 portant délégation de compétences accordées par le Conseil d'administration au Président du Centre de Gestion du Puy-de-Dôme,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à la création des emplois annexés au présent arrêté pour satisfaire le besoin de la mission Appui Territorial pour l'année 2026 ;

Arrête :

Article 1 :

Pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026, il est procédé à la création de 55 emplois dont la liste est annexée au présent arrêté.

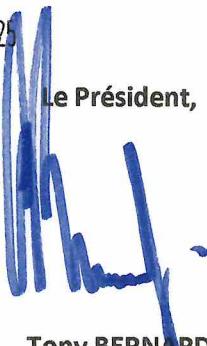
Article 2 :

Le Directeur général des services du Centre de Gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis au Préfet du Puy-de-Dôme, au Payeur départemental, comptable du Centre de Gestion et publié sur le site du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme : www.cdg63.fr.

Fait à Clermont-Ferrand, le 06 nov 2020

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification (ou de la présente publicité), d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Le Président,

Tony BERNARD
Maire de Châteldon



Filière	Catégorie	Grade	Quotité tps de travail	Motif de recrutement	Date de création	Date de suppression	Nombre de postes
Administrative	C	Adjoint administratif	35h/sem	Accroissement temporaire d'activité - Art L 332-23 1° CGFP	01/01/2026	31/12/2026	15
Administrative	C	Adjoint administratif	28h/sem	Accroissement temporaire d'activité - Art L 332-23 1° CGFP	01/01/2026	31/12/2026	1
Administrative	C	Adjoint administratif	20h/sem	Accroissement temporaire d'activité - Art L 332-23 1° CGFP	01/01/2026	31/12/2026	3
Administrative	C	Adjoint administratif	17h30	Accroissement temporaire d'activité - Art L 332-23 1° CGFP	01/01/2026	31/12/2026	2
Administrative	C	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	35h/sem	Accroissement temporaire d'activité - Art L 332-23 1° CGFP	01/01/2026	31/12/2026	5
Administrative	C	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	28h/sem	Accroissement temporaire d'activité - Art L 332-23 1° CGFP	01/01/2026	31/12/2026	2
Administrative	C	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	35h/sem	Accroissement temporaire d'activité - Art L 332-23 1° CGFP	01/01/2026	31/12/2026	4
Administrative	C	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	17h30/sem	Accroissement temporaire d'activité - Art L 332-23 1° CGFP	01/01/2026	31/12/2026	3
Administrative	B	Rédacteur territorial	35h/sem	Accroissement temporaire d'activité - Art L 332-23 1° CGFP	01/01/2026	31/12/2026	8
Administrative	B	Rédacteur territorial	28h/sem	Accroissement temporaire d'activité - Art L 332-23 1° CGFP	01/01/2026	31/12/2026	2
Administrative	B	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	35h/sem	Accroissement temporaire d'activité - Art L 332-23 1° CGFP	01/01/2026	31/12/2026	2
Administrative	A	Attaché territorial	35h/sem	Accroissement temporaire d'activité - Art L 332-23 1° CGFP	01/01/2026	31/12/2026	3
Médico-sociale	C	ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	35h/sem	Accroissement temporaire d'activité - Art L 332-23 1° CGFP	01/01/2026	31/12/2026	2
Technique	C	Adjoint technique	35h/sem	Accroissement temporaire d'activité - Art L 332-23 1° CGFP	01/01/2026	31/12/2026	1
Technique	C	Adjoint technique	17h30/sem	Accroissement temporaire d'activité - Art L 332-23 1° CGFP	01/01/2026	31/12/2026	2